

Conditions Générales de Fourniture de Services Internet fibre et ADSL consommateurs Freedom Network / aBee

La Société Freedom Network, société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) de droit français, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 534 974 084, ayant son siège social au 6 rue de Sotteville – 92250 La Garenne Colombes, pour la marque aBee.

1. Préambule

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la société Freedom Network et les Clients souhaitant passer commande sur le site www.abee.tel. La société.

En validant son inscription sur www.abee.tel, le client déclare avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente.

2. Définitions

Les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales, auront la signification qui suit :

« **Abonnement** » désigne le lien contractuel permettant l'utilisation des Services après l'inscription effectuée sur le Site.

« **Bon de Commande** » désigne le formulaire spécifiant une ou plusieurs Commandes de Services ou l'achat de Produits par le Client auprès du Fournisseur sur le site internet www.abee.tel.

« **Client** » l'entité ou la personne qui commande des Services ou des Produits au Fournisseur et identifié dans le Bon de Commande.

« **Contrat** » désigne ensemble les présentes Conditions Générales et le Bon de Commande et leurs Annexes éventuelles ;

« **Conditions Générales** » désigne le présent document ;

« **Équipements Freedom** » désigne tout équipement matériel ou Logiciel et la documentation associée mis à la disposition du Client par le Fournisseur au titre d'un ou des Services.

« **Frais Initiaux** » désigne les frais dus par le Client liés à la mise en place du Service par le Fournisseur et déterminés dans les Conditions Particulières ;

« **Frais d'Utilisation** » désigne les frais dus par le Client pour les Services sur le principe « payer en fonction de l'utilisation des Services » comme prévu dans le Bon de Commande spécifique applicable ;

« **Fournisseur** » désigne Freedom Network, SARL unipersonnelle au capital social de 20.000€, dont le siège social est situé au 6 rue de Sotteville - 92250 La Garenne-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 534 974 084 ;

« **Identifiant** » désigne aussi bien l'identifiant propre à l'Utilisateur (« login ») que le mot de Passe de connexion (« password ») communiqués après l'inscription au service.

« **Internet** » désigne un ensemble de réseaux interconnectés dans le monde.

« **Redevances Mensuelles** » désigne les redevances mensuelles fixes et récurrentes dues par le Client au Fournisseur et déterminées dans les Conditions Particulières applicables.

« **Services** » désigne les services fournis par le Fournisseur, tel que définis par les Conditions Particulières acceptées par le Client et/ou dans le Bon de Commande ;

Le Client et le Fournisseur peuvent être individuellement dénommé une « Partie » ou collectivement les « Parties »

3. Objet

- 3.1.** Le Fournisseur est une société spécialisée dans la fourniture de services de connexion à internet et de services de connexion entre sites.
- 3.2.** Le Client est une personne physique ou morale qui a commandé les Services définis dans le Bon de Commande.
- 3.3.** Ces Conditions Générales et le Bon de Commande forment le Contrat entre les Parties. En cas de contradiction entre ces Conditions Générales et le Bon de Commande, le Bon de Commande prévaudra.
- 3.4.** La validation du Bon de Commande ou son acceptation par tout autre moyen électronique par le Client vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales.
- 3.5.** Le Contrat définit les modalités et conditions dans lesquelles le Fournisseur met à disposition de ses Clients ses Services de téléphonie et d'accès à internet par fibre et par ADSL.
- 3.6.** Le Contrat est conclu exclusivement pour l'adresse indiquée par le Client dans le Bon de Commande et située dans une zone éligible aux Services du Fournisseur.

4. Acceptation des Conditions Générales

Toute souscription aux Services est subordonnée au respect et à l'acceptation des Conditions Générales et par la validation du Bon de Commande. Par cette acceptation, lors de l'inscription en cochant la case « *Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente et d'utilisation du site www.abee.tel et ses extensions* », le Client reconnaît avoir préalablement lu et accepté les présentes Conditions Générales.

5. Processus de souscription

- 5.1.** L'Abonnement se fait sur simple demande en remplissant le Bon de Commande disponible sur le site www.abee.tel.

- 5.2.** Il est ensuite envoyé au souscrivant un mail de confirmation qui récapitule les informations saisies et offre de valider définitivement l'Abonnement en cliquant sur un lien.
- 5.3.** Une fois le Client raccordé au réseau, il accède au réseau du Fournisseur par le biais du matériel qui lui est fourni par le Fournisseur.
- 5.4.** Dans le cadre d'une création de ligne, l'intervention d'un technicien au domicile du Client est nécessaire.
- 5.5.** Le montant des frais d'ouverture de ligne est fixé à quarante-cinq (45) euros pour l'activation ou la construction d'une ligne au domicile du client. Ce montant est prélevé après activation ou construction de la ligne.

6. Refus de la souscription

- 6.1.** Le Fournisseur se réserve le droit de refuser toute demande de souscription des Services (i) si le logement n'est pas raccordable, notamment en raison de l'importance des travaux nécessaires pour le raccorder, ou/et (ii) en cas de difficultés techniques ou spécifiques, ou/et (iii) si Le Fournisseur n'est pas en mesure de mettre à la disposition du Client les Services souscrits.
- 6.2.** Le Fournisseur se réserve le droit de refuser toutes souscriptions et/ou vente pour motif légitime à toutes personnes adoptant un comportement incivil caractérisé envers un collaborateur et/ou un intervenant et/ou un sous-traitant du Fournisseur. Par ailleurs, tout comportement incivil pourra faire l'objet d'un dépôt de plainte du Fournisseur auprès des autorités compétentes.
- 6.3.** Le Fournisseur se réserve également le droit de refuser toute demande de souscription dans l'hypothèse où le Client est étai en situation d'impayé sur un abonnement antérieur.

7. Dépôt de garantie

- 7.1.** Le Fournisseur demande au Client de lui remettre un dépôt de garantie dans toutes les hypothèses. Le montant de ce dépôt de garantie est fixé dans le Bon de Commande.
- 7.2.** Le dépôt de garantie sera restitué au Client sur sa demande à la résiliation de l'abonnement s'il n'a pas eu d'incident de paiement et si le client restitue l'intégralité du matériel mis à disposition par le Fournisseur. La restitution du dépôt de garantie interviendra dans les dix (10) jours suivant la demande du Client.
- 7.3.** Si le dépôt de garantie demandé n'est pas effectué à la date de la Souscription, le Contrat prend fin à cette même date, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.
- 7.4.** La somme déposée en garantie ne porte aucun intérêt. Le Fournisseur est libre d'utiliser les sommes déposées comme bon lui semble. Le remboursement du dépôt de garantie s'effectue par virement ou par chèque, en l'absence de coordonnées bancaires du Client.

8. Mise en service et durée du contrat

- 8.1.** Le Contrat est souscrit pour une durée indéterminée.
- 8.2.** Le Contrat peut être résilié selon les conditions visées à l'article « Résiliation » des présentes.
- 8.3.** Les Services sont mis en place dans les meilleurs délais par le Fournisseur. Le Fournisseur ne s'engage pas sur un délai de mis en service qui peut dépendre de nombreux facteurs extérieurs.
- 8.4.** Le Fournisseur commencera à mettre en place et à exécuter les Services après l'expiration du délai de rétractation visé ci-après sauf si le Client accepte que le contrat débute avant l'expiration du délai de rétractation.

9. Délai de rétractation

- 9.1.** Les Contrats conclus avec le Fournisseur étant nécessairement conclu en ligne, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision sur simple demande de sa part.
- 9.2.** La demande de rétractation doit être adressée sur l'adresse courriel retractation@abee.tel.
- 9.3.** Le Fournisseur commencera à mettre en place les Services à l'expiration du délai de rétractation.
- 9.4.** A compter de la réception du mail de rétractation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour faire parvenir au Fournisseur tout matériel qui lui aurait été fourni. En cas de non-réception du matériel dans ce délai ou de la réception d'un matériel détérioré par le Fournisseur, le Fournisseur facturera, selon le matériel concerné, un montant de 50 euros pour la box ADSL ou fibre et un montant de 20 euros par accessoire. Ce montant pourra être déduit du dépôt de garantie.
- 9.5.** Le Contrat concernant la fourniture d'un contenu numérique sans support matériel, le Client peut renoncer au droit de rétractation et souhaiter que le Fournisseur commence à exécuter le contrat avant l'expiration du délai de rétractation.
- 9.6.** Pour que le Fournisseur commence à exécuter le Contrat avant l'expiration du délai de rétractation, le Client doit donner son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation dans le Bon de Commande.
- 9.7.** Dans l'hypothèse d'une renonciation au délai de rétractation, le Client perdra son droit de rétractation. La Confirmation de la renonciation au délai de rétractation sera contenue dans le Bon de Commande dont le client aura une copie.

10. Prix de l'Abonnement aux Services

- 10.1.** Le prix de l'Abonnement est fixé dans le Bon de Commande. Le prix sera révisable en cas de changement de circonstances qui rendent le prix fixé lors de la souscription trop bas pour le Fournisseur.
- 10.2.** Dans l'hypothèse d'une mise en service en cours de mois, le Client sera redevable de l'entièreté du prix de l'abonnement pour le premier mois d'abonnement si la mise en service intervient du 1^{er} au 15 du mois concerné. Le prix du premier mois d'abonnement sera réduit à 50 % dans l'hypothèse d'une mise en service du 16 et 25 du mois concerné. Le prix du premier mois d'abonnement sera réduit à 20 % pour une mise en service à compter du 26 du mois concerné.
- 10.3.** Le prix de l'Abonnement sera dû par le Client dès que la ligne sera mise en service, quand bien même le Client n'aurait pas branché ou récupéré la box ADSL ou fibre.

11. Paiement

- 11.1.** Le Client règle l'Abonnement par prélèvement automatique.
- 11.2.** La commande du Client sera ainsi enregistrée et validée dès l'enregistrement des coordonnées de sa carte bancaire pour le prélèvement par carte bancaire.
- 11.3.** Rejet du prélèvement En cas de rejet du prélèvement, le service est suspendu et une pénalité de 5 euros est appliquée. Le Client dispose alors d'un délai de quatorze (14) jours à compter du rejet pour contacter le service client du Fournisseur afin de régulariser sa situation. Passé ce délai, le Fournisseur se réserve le droit de résilier le service.

12. Responsabilité du Client

- 12.1.** Le Client est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, met en ligne et diffuse sur Internet. Le Client s'engage à utiliser les Services dans le respect de

la réglementation, ainsi que des conventions internationales applicables. Il s'interdit notamment les opérations de publicité ou de promotion intrusive ainsi que toute opération ou tentative d'intrusion sur le système du Fournisseur ou d'un tiers ou sur tout ordinateur appartenant à un tiers.

- 12.2.** Les Services ne doivent pas être utilisés à des fins de piratage ou afin de nuire aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins constituent un danger pour le renouvellement de la création artistique et pour l'économie du secteur culturel, des offres légales, permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle.
- 12.3.** Le Client s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.
- 12.4.** En cas de violation de la réglementation applicable ou des obligations stipulées dans les présentes Conditions Générales, notamment en diffusant un message, des données ou des informations contraires à l'ordre public ou susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers (diffamation, injure, atteinte à un droit de propriété intellectuelle, dénigrement, etc.), quelle qu'en soit la nature, le Fournisseur pourra suspendre l'accès au contenu en cause et/ou supprimer le compte du Client, sans notification préalable.
- 12.5.** Le Client doit prendre toutes mesures pour assurer la protection de son matériel, de son réseau local et de ses données, contre les risques de perte, de détournement, de divulgation, d'intrusion, de contamination, de modification ou d'altération par un virus

et/ou tout acte de malveillance de quelque nature que ce soit.

- 12.6.** Le Client garantit le Fournisseur contre toute action entreprise par un tiers du fait des données reçues ou transmises par le Client ou des agissements de celui-ci sur internet. Le Fournisseur n'exerce aucun contrôle sur les données n'émanant pas d'elle. Afin d'assurer la bonne gestion du système, le Fournisseur se réserve le droit de supprimer tout message et/ou d'empêcher toute opération du Client et/ou de restreindre ou mettre fin aux Services si elle justifie qu'une utilisation fautive des Services par le Client est susceptible de perturber le bon fonctionnement des Services (tel que par exemple spamming, mail bombing, propagation de virus et/ou vers), d'enfreindre la réglementation applicable, ou/et d'exposer le Fournisseur à une action contentieuse à raison du caractère fautif des agissements du Client.
- 12.7.** Le Client est informé des dispositions de l'article L336-3 du Code de la propriété intellectuelle : « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise. Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1* ».
- 12.8.** L'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) est saisie de faits

susceptibles de constituer un manquement à l'obligation ci-dessus mentionnée, elle peut rappeler au Client le contenu de l'obligation, le mettre en demeure de la respecter et lui fournir les informations utiles concernant la lutte contre le piratage. Si les recommandations restent sans effet, l'accès au Service peut être suspendu. En vertu de L.335-7 du Code de la propriété intellectuelle, la suspension de l'accès n'affecte pas le versement du prix de l'abonnement au Fournisseur.

13. Fourniture des Services et obligations du Fournisseur

- 13.1.** Le Fournisseur s'engage à fournir les Services définis dans le Contrat, aux objectifs de qualité de niveaux de services et aux autres dispositions décrites dans les Conditions Particulières.
- 13.2.** Le Fournisseur est tenu à une obligation de moyens dans la Fourniture des Services et dans l'exécution du Contrat.
- 13.3.** Le Fournisseur pourra modifier un Service ou des Services (sans frais supplémentaire pour le Client) à la condition que cette modification n'affecte pas substantiellement l'utilisation des Services pour le Client.
- 13.4.** Le Fournisseur reconnaît avoir obtenu ou s'engage à obtenir et à détenir, à tout moment, toute autorisation nécessaire pour accomplir ses obligations au titre du Contrat.
- 13.5.** Le Client reconnaît être seul responsable du choix du ou des Services et/ou Produits, avoir vérifié l'adéquation des Services et/ou Produits à ses besoins et avoir reçu du Fournisseur les informations et conseils nécessaires et suffisants sur les conditions d'utilisation, les capacités et les limites de performance des Services et/ou Produits.
- 13.6.** Le Fournisseur a le droit de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre

du Contrat. Il en demeure responsable vis-à-vis du Client.

13.7. Seules les obligations du Fournisseur expressément qualifiées d'essentielles dans les Conditions Particulières ou le Bon de Commande seront considérées comme telles.

14. Obligations du Client

14.1. Avant toute délivrance des Services et/ou Produits par le Fournisseur, il appartient au Client de procéder à ses frais aux éventuelles mises en conformité de son environnement.

14.2. Pour toute intervention d'installation, d'exploitation ou de maintenance des Services et/ou Produits par le Fournisseur, le Client s'engage à permettre au Fournisseur d'accéder à toute installation ou tout local permettant au Fournisseur d'exécuter ses obligations.

14.3. Le Client s'engage à utiliser les Services et/ou Produits conformément aux stipulations du Contrat et à la réglementation applicable.

14.4. Le Client s'engage à utiliser les Services et/ou Produits exclusivement pour ses besoins propres. Il est interdit au Client de revendre, de distribuer ou de mettre à disposition les Services et/ou Produits, directement ou indirectement à un tiers, sans l'accord préalable et écrit du Fournisseur. Le Client garantit le Fournisseur contre toute action d'un tiers fondée sur une utilisation des Services par ce tiers au mépris de la présente clause.

14.5. Le Client s'engage à collaborer activement, régulièrement et de bonne foi pour permettre l'exécution du Contrat, et notamment à faire connaître promptement au Fournisseur toute difficulté relative à l'exécution du Contrat.

14.6. L'obligation essentielle du Client est de payer les Redevances Mensuelles.

15. Frais pour intervention à tort

Dans l'hypothèse où le Client demande au Fournisseur d'intervenir, le Fournisseur facture

une prestation d'un montant de 69 euros pour intervention à tort dans les cas suivants :

- (i) Défaut constaté au niveau de l'installation privée du Client, de son réseau, ou dû à son environnement ou son installation électrique, y compris une mise hors tension de ses équipements.
- (ii) Défaut matériel ou logiciel survenu sur le terminal du Client.
- (iii) Défaut ayant pour origine une faute, une erreur ou une négligence du Client ;
- (iv) Pas de défaut constaté.

16. Résiliation par le Fournisseur

16.1. De plein droit, le Fournisseur pourra suspendre immédiatement l'accès au service, en cas de non-respect des présentes conditions générales par le Client et notamment en cas de non-paiement des Redevances Mensuelles ou de non-respect des obligations du Client visées aux articles 10 et 12 des présentes Conditions Générales.

16.2. Dans cette hypothèse, le Fournisseur notifiera cette suspension au Client par courrier électronique, et le mettra en demeure de faire cesser la violation. A l'issue d'un délai de dix (10) jours à compter de cette notification restée sans effet, le Fournisseur pourra résilier de plein droit l'Abonnement, sans formalité et sous réserve des dommages et intérêts auxquels le Fournisseur pourrait prétendre en réparation du préjudice résultant de cette situation ; en raison de sa cause (le manquement du Client). Cette résiliation n'entraînera pas le remboursement des sommes déjà versées par le Client au titre des services proposés.

17. Résiliation par le client

17.1. Le Client souhaitant mettre fin à l'utilisation du service est libre de le faire à tout moment au cours de son Abonnement avec un préavis de quinze (15) jours, sans pour autant pouvoir prétendre à un quelconque

remboursement des sommes versées dans le cadre de l'Abonnement.

- 17.2.** La demande de résiliation par le Client devra être adressée par courriel à l'adresse resiliation@abee.tel et/ou sur le site internet du Fournisseur.
- 17.3.** En cas de résiliation, tout mois commencé sera facturé par le Fournisseur.
- 17.4.** La résiliation de l'abonnement entraîne l'application de frais de résiliation d'un montant de 50 euros.
- 17.5.** Le montant des frais de résiliation est porté à 90 euros lorsque la résiliation intervient moins de 5 mois après la souscription ou moins de 5 mois après un déménagement pour lequel le Client a notifié un changement d'adresse.
- 17.6.** Dans l'hypothèse d'un changement d'opérateur pour la fourniture des Services, le Client devra informer le Fournisseur de la résiliation par courriel et/ou sur le site du Fournisseur.

18. Restitution du matériel après la fin de contrat

- 18.1.** A compter de la réception de la notification de résiliation par le Fournisseur ou de la demande de résiliation par le Client, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour restituer le matériel au Fournisseur.
- 18.2.** En cas de non-réception du matériel par le Fournisseur dans ce délai ou de la réception d'un matériel détérioré, le Fournisseur facturera, selon le matériel concerné, un montant de 50 euros pour la box ADSL ou fibre et un montant de 20 euros par accessoire manquant.
- 18.3.** Le montant facturé correspondant au matériel non restitué ou détérioré pourra être déduit du dépôt de garantie.

19. Déménagement

- 19.1.** Préalablement à tout changement d'adresse, le Client communique ses nouvelles coordonnées au Service Clients du Fournisseur.

19.2. Le Fournisseur fera ses meilleurs efforts pour assurer la continuité des Services à la nouvelle adresse sous réserve du respect du préavis d'information du Fournisseur d'un délai de quinze (15) jours, de la zone géographique concernée, de l'éligibilité technique du nouveau domicile et de la poursuite par le Fournisseur de la commercialisation de l'offre souscrite par le Client à la date du déménagement.

19.3. En cas de non-respect du préavis de quinze (15) jours, le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des délais. Dans cette hypothèse, le Fournisseur pourra poursuivre la facturation à l'ancienne adresse jusqu'à la déclaration du déménagement.

19.4. Le branchement à la nouvelle adresse sera réalisé par un technicien dont la prestation sera facturée selon le tarif en vigueur.

19.5. En cas de déménagement du Client sans demande de changement d'adresse, le contrat sera automatiquement résilié en respectant le quinze (15) jours. Si le Client déménage en zone éligible et souhaite contracter une offre du Fournisseur, il lui sera proposé une nouvelle offre avec une durée de réengagement.

20. Données personnelles

20.1. Le Fournisseur agit en qualité de responsable du traitement des données au sens de l'article 4 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») pour toutes les données collectées auprès du Client pour la mise en place de la relation contractuelle et des Services.

20.2. L'accès et l'utilisation des Services peuvent donner lieu à la collecte et au traitement de données personnelles, dont

l'utilisation est soumise aux dispositions des lois applicables en matière de protection des données. Le Fournisseur garantit au Client que les données personnelles dont le Fournisseur est le responsable de traitement ne seront en aucun cas vendues et/ou cédés à un tiers et ne seront utilisées que dans le cadre de l'exécution des Services.

20.3. Le Fournisseur garantit que les données personnelles afférentes au Client collectées par Le Fournisseur pour la mise en place des Services ne seront divulguées qu'aux seules personnes en charges de la gestion des Services. Les données collectées par Le Fournisseur à cette occasion sont enregistrées et traitées dans un fichier clients.

20.4. Ce fichier utilisateur permet de :

- Gérer le compte Client ;
- Communiquer avec le Client sur les Services et la facturation ;

20.5. Le Fournisseur ne collecte aucune donnée sensible concernant le Client. Sont considérées comme des données sensibles : l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'adhésion à un syndicat, les données relatives à la santé ou l'orientation sexuelle.

20.6. Les données collectées sont conservées par le Fournisseur pendant toute la durée de la relation et jusqu'à la résiliation du contrat.

20.7. Le Client a un droit d'accès à ses données personnelles et à la rectification de celles-ci. Ces droits peuvent s'exercer auprès du Fournisseur en écrivant à l'adresse e-mail contact@abee.tel.

21. Responsabilité

21.1. Le Fournisseur ne saurait être tenu pour responsable que de ses propres actes au titre de l'utilisation des Services par le Client et ne saurait être tenu pour responsable pour tous dommages indirects, en ce compris perte de bénéfices, de profit, d'image, de clientèle,

d'activité, de réputation ou de gain escompté, le temps passé par les salariés ou prestataires ou perte de chance du Client.

21.2. La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée qu'en conséquence d'une décision de justice devenue définitive, à condition qu'une action en justice ait été engagée à son encontre dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture couvrant la période de survenance du fait générateur de cette responsabilité et ne saurait excéder, toutes causes confondues un montant égal à mille (1.000) euros. Le plafond de mille (1.000) euros sera écarté en cas de dol ou de faute lourde du Fournisseur.

22. Force majeure

22.1. Le Fournisseur et le Client ne sauraient être responsables en cas d'impossibilité d'exécuter le Contrat en raison d'un cas de force majeure, tel que défini par la loi française. En outre, seront assimilés à des cas de force majeure pour les besoins du Contrat, tout acte de terrorisme, de guerre, étrangère ou civile, de séisme, de chute d'aéronef ou d'avion, d'incendie, d'inondation, de pandémie, de tempête ou tout état de catastrophe naturelle, de grève extérieure à la partie invoquant le cas de force majeure, de dégradation, de suspension ou d'altération d'un moyen de communication électronique utilisé dans le cadre des services, de restrictions ou de coupures sur le réseau électrique, de restrictions gouvernementales, légales ou réglementaires, et plus généralement de tous faits ou événements indépendants de la volonté du Fournisseur ou du Client empêchant l'exécution normale du Contrat.

22.2. En cas de prolongation d'un cas de force majeure au-delà de trente (30) jours consécutifs, chaque partie disposera de la faculté de mettre fin au contrat par

notification à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

23. Propriété intellectuelle

- 23.1.** Tous droits d'auteur, marques et autres droits de propriété intellectuelle (qu'ils fassent ou non l'objet d'un enregistrement) ainsi que tout autre droit de propriété ou autre droit portant les Services sont et resteront en toutes circonstances la propriété exclusive du Fournisseur.
- 23.2.** Le Fournisseur est et demeure titulaire des droits de propriétés intellectuelles relatifs à tout élément du Site ou des Services mis à la disposition du Client ainsi que toute l'infrastructure informatique mise en œuvre ou développée dans le Contrat.
- 23.3.** Le Contrat ne confère aucun droit de propriété au Client sur les Services. La mise à disposition temporaire des Services dans les conditions prévues au contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice.
- 23.4.** Le Client s'interdit de reproduire tout élément des services du Fournisseur ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.
- 23.5.** Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit une cession temporaire, une sous-licence ou tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

24. Droit applicable

Le Contrat est régi par le droit français.

25. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du Contrat relève des juridictions normalement compétentes en la matière.